P
91
C655
T5487
1985
c.2

Yves Théorêt

Le système de radiotélédiffusion canadien et les francophones hors Québec: essai stratégique.

Industry Canada
LIBRARY
JUIL 2 3 1998
BIBLIOTHEQUE
Industrie Canada

Gouvernement du Canada

Ministère des communications

Ottawa

le 29 mars 1985

COMMUNICATIONS CANADA
FEB 30 1990
LIBRARY — BIBLIOTHÈQUE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

1. LA RÉCEPTION DES SIGNAUX..... 4

2. LES SERVICES D'EXPRESSION FRANÇAISE AU CANADA..... 6

A. Les radiodiffuseurs privés et régionaux..... 6

B. La distribution par satellite : le service de la CANCOM..... 7

C. La Société Radio-Canada..... 9

I) Rayonnement..... 9

II) Programmation..... 17

D. Essai de conclusion..... 22

3. PROPOSITIONS GÉNÉRALES..... 25

4. LES STRATÉGIES PROBABLES..... 29

A. La distribution par satellites..... 29

B. La régionalisation de la production télévisuelle..... 35

RÉFÉRENCES..... 39

BIBLIOGRAPHIE..... 46

INTRODUCTION

Comme les premiers habitants du pays, les Amérindiens, les Métis et plus au nord les Inuits, les besoins des communautés francophones hors Québec en télédiffusion créent une demande fort différente de celle de la société canadienne établie plus au sud ou encore au Québec.

Répartient aux quatre coins du pays, comptant souvent comme étant la plus petite minorité au sein des populations données, les besoins des francophones dédoublent, diffèrent, se ressemblent sans jamais être vraiment identiques. En fait, les "francophones hors Québec" ne constituent aucunement un groupe homogène, chacune des communautés ayant ses propres perceptions de la réalité.

Néanmoins, l'adhésion à de proches aspirations culturelles, le combat pour la reconnaissance du français au Canada ont permis à 15 associations provinciales de se regrouper sous une unique bannière : "La Fédération des Francophones Hors Québec" (FFHQ).

Celle-ci, tenant compte des besoins exprimés, présentait en octobre 1978 au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), à la Société Radio-Canada (SRC) ainsi qu'au gouvernement fédéral un mémoire dans lequel elle dénonçait l'insuffisance des services télévisés de langue française pour plusieurs collectivités ainsi que l'absence de véritable programmation locale. Sept ans plus tard, quelle est donc l'actualité de ces problèmes?

Le 29 mars 1983, suite au rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale (Applebaum-Hébert), dont les principales recommandations étaient d'appuyer l'activité créatrice par la mise en oeuvre de programmes tangibles visant à stimuler la productivité culturelle et de canaliser, dans l'intérêt des Canadiens, les innovations technologiques afin d'assurer partout au pays la diffusion de ces produits, Mlle Jeannine Séguin de la Fédération soulevait lors des audiences publiques du Comité le désir des francophones hors Québec d'avoir "accès à des programmations françaises telles Radio-Québec, TVOntario", etc. (1). Les francophones du Canada, disait-elle alors,

> "veulent également que les fonds supplémentaires dégagés pour favoriser la production d'émissions canadiennes leurs permettent d'avoir une part équitable de ce nouveau marché" (2).

Aux prochaines audiences du CRTC, la Fédération des Francophones Hors Québec déposera un rapport aux revendications on ne peut plus précises. Entendus les besoins de régionalisation et de démocratisation exprimés par l'ensemble de ses membres (3), la Fédération exigera:

1) "Que l'on assure une plus grande autonomie aux stations régionales (de la Société Radio-Canada) situées à l'extérieur du Québec et que l'on donne à ce réseau de stations les moyens financiers leur permettant d'accroître leurs ressources, d'améliorer la qualité de leurs émissions et d'élaborer une programmation qui corresponde davantage aux besoins des francophones hors Québec" (4).

2) "Que la Société Radio-Canada donne suite, dans les plus brefs délais, à la proposition présentée il y a maintenant 6 ans par la F.F.H.Q. et avalisée par le CRTC de mettre sur pied un comité consultatif sur la programmation et les minorités francophones hors Québec" (5) (N. d. A.).

1. LA RECEPTION DES SIGNAUX

Présentement, les Canadiens reçoivent les signaux de télévision de deux façons: la réception par ondes hertziennes, ce qui n'engage aucun frais sauf l'achat d'un téléviseur muni d'une antenne réceptrice et, par câblodistribution, où une compagnie de télévision par câble capte le signal et le distribue à ses abonnés moyennant un déboursement mensuel.

La seconde forme, qui capte par ses installations les signaux transmis par ondes hertziennes, par micro-ondes et par satellite, est en mesure d'offrir une quantité de services télévisés canadiens et américains fort appréciables (1) alors que la réception par ondes hertziennes n'offre habituellement que les signaux des stations environnantes limitant ainsi considérablement le choix du téléspectateur.

Il va sans dire que de plus en plus de Canadiens adoptent la seconde forme de distribution compte tenu de la variété et de la qualité du signal qu'elle procure. En 1970, l'industrie de la télédistribution comptait 1,2 millions d'abonnés. Cinq ans plus tard, 2.9 millions, ce qui représente une hausse de l'ordre de 20% (2). En 1982, l'ensemble des grands centres urbains canadiens étaient cablés et nous comptions au nombre des abonnés 58% des ménages dotés d'un appareil de télévision (3). En 1983, le CRTC estimait à plus de 5 millions le nombre d'abonnés au Canada (4).

Toute entreprise de télédistribution peut actuellement recevoir les services de la Société Radio-Canada en langues française et anglaise par l'entremise d'Anik D-1. En fait, malgré ses 1,600 émetteurs (5), les zones de rayonnement par ondes hertziennes n'arrivent pas à couvrir l'ensemble du pays ce qui oblige Radio-Canada à recourrir à la câblodistribution afin d'étendre ses services au-delà des zones de rayonnements premières, la jonction satellite/câble permettant de rejoindre un public numériquement plus important de par l'augmentation de la couverture qu'elle procure. Les services de la Société d'État ne sont donc pas une gratuité pour tous les Canadiens.

2. LES SERVICES D'EXPRESSION FRANÇAISE AU CANADA

A. Les radiodiffuseurs privés et régionaux

Outre les services de la télévision nationale, les francophones du pays sont désservis par trois autres télévisions d'expression française, dont deux stationnées au Québec.

Le réseau TVA, dont Télé-Métropole de Montréal assure l'ensembe de la programmation, est composé de dix stations affiliées : CFCM-TV (Québec), CJPM-TV (Chicoutimi), CHLT-TV (Sherbrooke), CHEM-TV (Trois-Rivières), CFER-TV (Rimouski), CIMT-TV (Rivière-du-Loup), CHOT-TV (Hull-Ottawa), CFEM-TV (Rouyn) et enfin CHAU-TV de Carleton. Accessible à près de 98% de la population québécoise (6), le réseau n'en demeure pas moins essentiellement provincial exception faite d'un faible rayonnement hertzien en Ontario (7) et au Nouveau-Brunswick.

Toujours au Québec et par ondes hertziennes, la télévision de Radio-Québec est accessible à plus de 90% de la population (8).

En réalité, seul l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario, communément appelé TVOntario, offre une alternative aux francophones hors Québec et plus spécifiquement ontarienne (9). Celle-ci n'en demeure pas moins

minime, la station n'offrant à l'heure actuelle que 19 heures de programmation en langue française par semaine ce qui représente un faible 17% de l'ensemble de sa programmation. Néanmoins, la demande de la télévision de

> "mettre sur pied un service de télévision éducative autonome de langue française à TVOntario, basé sur la distribution en temps réel (en direct) par satellite aux systèmes de télédistribution " (10)

permettrait une hausse substantielle du taux actuel. De plus, la récente entente de principe intervenue entre les gouvernements fédéral et ontarien visant l'affectation de crédits supplémentaires à TVO devrait garantir selon les dires, une hausse de 19 à 70 heures d'émissions en langue française par semaine (11).

B. La distribution par satellite: le service de la CANCOM

Ainsi, bien que nous puissions déjà compter trois services télévisés de langue française au Canada, leurs rayonnements hertziens n'en demeurent pas moins limités territoriallement, contingentant de ce fait l'accessibilité à un plus grand nombre.

Les "Communications par satellite canadien Inc.", mieux connus sous le nom de CANCOM, offre actuellement aux Canadiens, au moyen de la transmission par satellite, quatre signaux de télévision dont l'un, TCTV, est de programmation de langue française (12). Non seulement la transmission par satellite permet-elle l'augmentation des services télévisés mais de plus, l'extension de ces mêmes

services aux communautés éloignées et mal desservies, ce qui à proprement parler, rétablit la marge différencielle entre les centres urbains et ruraux (13).

Ces signaux peuvent être distribués de deux façons. Par voie conventionnelle, c'est-à-dire, par ondes hertziennes et par télédistribution. Dans un cas comme dans l'autre, le choix du système de distribution terrestre dépend de la population à desservir, les coûts devant être amortis par le volume des usagers. Nous comprendrons alors qu'il devient difficile, parce que très coûteux, de desservir les collectivités de moins de 160 personnes (14).

Exception faite des contraintes économiques, les signaux de la CANCOM n'en demeurent pas moins disponibles à l'ensemble du Canada. Le signal de TVA, dont le rayonnement ne débordait guère les frontières du Québec est aujourd'hui, par l'entremise du satellite Anik D-1, accessible à près de 100% de la population canadienne. Nous en comprendrons, bien entendu, toute l'importance pour les communautés francophones hors Québec (15).

Quoi qu'il en soit, nous retiendrons que plus l'on s'éloigne des grands centres, plus les coûts de services augmentent. De plus, si la demande s'amoindrit, CANCOM ou le câblodistributeur peuvent supprimer l'offre de service. Ainsi, pour plusieurs francophones du Canada, les services de TVA et de Radio-Québec, voire de Radio-Canada ne sont accessibles que par déboursement et ne sont en rien assurés, ceux-ci étant soumis à la loi de l'offre et de la demande.

Dans ces conditions, la télévision nationale

> "est un véhicule de plus en plus essentiel pour garantir aux francophones du pays l'accès à une masse importante d'émissions canadiennes dans leur langue" (16),

et dans cette perspective, les réalisations sont plus que satisfaisantes.

C. La Société Radio-Canada

I) Rayonnement

En 1970, le Canada comptait 6,731,000 francophones répartient aux quatre coins du pays. De ce nombre, 5,990,000 soit 89%, étaient desservis par le réseau français de la Société Radio-Canada et ses stations affiliées.

TABLEAU I

Réseau français de la télévision de Radio-Canada

Rayonnement

Population estimative au 1er avril 1970

Province	Population globale	Total	Nombre	Pourcentage
Terre-Neuve	516,000	10,000	1,000	12
Ile-du-Prince-Edouard	110,000	10,000	5,000	50
Nouvelle-Écosse	780,000	57,000	5,000	10
Nouveau-Brunswick	626,000	234,000	212,000	90
Québec	6,005,000	5,312,000	5,253,000	99
Ontario	7,528,000	791,000	446,000	56
Manitoba	981,000	85,000	68,000	80
Saskatchewan	942,000	49,000	-	-
Alberta	1,589,000	82,000	-	-
Colombie-Britannique	2,118,000	100,000	-	-
Yukon	17,000	1,000	-	-
Territoires du Nord-Ouest	32,000	2,000	-	-
Canada	21,244,000	6,731,000	5,990,000	89

Source: Société Radio-Canada, Une décennie 1970-1980, 1981, p. 15.

Néanmoins, si nous faisons abstraction du Québec pour ne tenir compte que de la population francophone hors de cette province la situation devient tout à fait différente. En effet, sur une population globale de 1,419,000, seulement 737,000 francophones, soit 52%, avaient accès aux services télévisés de la Société d'Etat.

TABLEAU II

Réseau français de la télévision de Radio-Canada

Rayonnement

Population estimative au 1er avril 1970

Province	Total	Nombre	Pourcentage
Terre-Neuve	10,000	1,000	12
Ile-du-Prince-Edouard	10,000	5,000	50
Nouvelle-Écosse	57,000	5,000	10
Nouveau-Brunswick	234,000	212,000	90
Québec	-	-	-
Ontario	791,000	446,000	56
Manitoba	85,000	68,000	80
Saskatchewan	49,000	-	-
Alberta	82,000	-	-
Colombie-Britannique	100,000	-	-
Yukon	1,000	-	-
Territoires du Nord-Ouest	2,000	-	-
Hors Québec	1,419,000	737,000	52

Trois ans plutôt d'ailleurs, ces services n'étaient accessibles qu'à 16.66% de la population francophone hors Québec (17). De plus, malgré l'effort d'extension, le rayonnement par provinces et territoires demeurait disparate, incomplet. En 1967, Terre-Neuve et l'ensemble des provinces de l'Ouest, à l'excep-

tion du Manitoba, ne bénéficiaient d'aucun service de télévision en langue française. Quant à la partie radiophonique de la Société, son rayonnement ne dépassait guère les 75%. En 1970, aucun service n'était encore offert aux francophones de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Quatre années plus tard, soit en 1974, le Parlement canadien accordait à la Société Radio-Canada les crédits nécessaires à la réalisation du "Plan accéléré de rayonnement" (P.A.R.) dont l'objectif principal était

> "d'apporter le service national de Radio-Canada dans une des langues officielles, le français ou l'anglais, à:
>
> i) toutes les localités d'au moins 500 habitants non encore desservies et qui peuvent être touchées par un seul émetteur de radio ou de télévision,
>
> ii) toutes les régions encore insuffisamment desservies. (18)

A cela devait également s'ajouter une offre de services provinciaux améliorés. La réalisation du Plan devait faire passer le pourcentage des réseaux de radio et de télévision à 99% dans l'ensemble du Canada.

En moins de trois ans le rayonnement des services télévisés de la Société d'État allait passer de 52 à 72.83% couvrant ainsi de façon minimale les provinces de l'Ouest donc, l'ensemble du Canada.

TABLEAU III

Réseau français de la télévision de Radio-Canada

Rayonnement par population	1977
Terre-Neuve	7.00
Ile-du-Prince-Edouard	22.00
Nouvelle-Écosse	63.00
Nouveau-Brunswick	86.00
Ontario	88.00
Manitoba	75.00
Saskatchewan	28.00
Alberta	66.00
Colombie-Britannique	53.00
Total	72.83

Source: CRTC, Rapport spécial sur la radiodiffusion au Canada 1968-1978, Ottawa, Gouvernement du Canada, Vol. 1, 1979, p. 13.

En 1981, les réseaux français de radio et de télévision de la Société Radio-Canada atteignaient respectivement 95 et 92% de la population francophone hors Québec, le rayonnement s'établissant à plus de 60% pour chacune des provinces canadiennes en service télévisé seulement. Sur une population totale de 1,664,000 francophones, 1,534,000 avaient en cette année-là accès à la télévision nationale.

TABLEAU IV

Réseau français de la télévision de Radio-Canada

Rayonnement

Population estimative au 1er avril 1981

Province	Total	Nombre	Pourcentage
Terre-Neuve	11,000	8,000	72
Ile-du-Prince-Edouard	11,000	8,000	72
Nouvelle-Écosse	63,000	61,000	97
Nouveau-Brunswick	270,000	267,000	99
Québec			
Ontario	919,000	898,000	98
Manitoba	91,000	83,000	92
Saskatchewan	51,000	34,000	66
Alberta	111,000	97,000	85
Colombie-Britannique	130,000	79,000	61
Yukon	1,000	-	-
Territoires du Nord-Ouest	3,000	-	-
Hors Québec	1,664,000	1,534,000	92

Source: Société Radio-Canada, Une décennie 1970-1980, Ottawa, 1981, p. 15

En 1984, lors de sa demande de renouvellement de permis auprès du CRTC, la Société estimait desservir par ondes hertziennes et par câblodistribution 99% des francophones du Canada y compris la province de Québec.

TABLEAU V

Réseau français de la télévision de Radio-Canada

Population de langue maternelle française (PLMF) en milliers

Province	PLMF totale	Rayonnement total du réseau	
		Nombre	%
Terre-Neuve	3	2	74
Ile-du-Prince-Edouard	6	6	95
Nouvelle-Écosse	36	35	97
Nouveau-Brunswick	234	232	99
Québec	5,307	5,300	100 (99,9)
Ontario	476	465	98
Manitoba	53	49	93
Saskatchewan	25	19	74
Alberta	62	55	88
Colombie-Britannique	46	28	62
Yukon	1	-	-
Territoires du Nord-Ouest	-	-	13
Canada	6,249,000	6,191,000	99

Source: Société Radio-Canada, Demande de renouvellement des permis d'exploitation des réseaux de télévision de la Société Radio-Canada", vol. 2, 1984, p. 44.

Cependant, si nous faisons encore une fois abstraction de la province de Québec, le pourcentage de rayonnement décroît en réalité à 94%. De plus, les fortes concentrations de rayonnement dans quelques provinces masquent toujours la couverture réelle totale. De fait, une lecture indépendante, c'est-à-dire, par provinces et territoires devient nécessaire.

TABLEAU VI

Réseau français de la télévision de Radio-Canada
(par provinces et territoires-sans le Québec)

Province	PLMF totale	Rayonnement total du réseau	
		Nombre	%
Terre-Neuve	3	2	74
Ile-du-Prince-Edouard	6	6	95
Nouvelle-Écosse	36	35	97
Nouveau-Brunswick	234	232	99
Québec	-	-	-
Ontario	476	465	98
Manitoba	53	49	93
Saskatchewan	25	19	74
Alberta	62	55	88
Colombie-Britannique	46	28	62
Yukon	1	-	-
Territoires du Nord-Ouest	-	-	13
Hors Québec	942,000	891,000	94

Le tableau VI est plus que révélateur. En fait, près de 4,000 francophones des provinces maritimes, 11,000 franco-ontariens et plus de 35,000 francophones de l'Ouest n'ont toujours pas accès à la télévision nationale. Dans l'ensemble, si les services se sont grandement améliorés depuis 1967, ils n'en demeurent pas moins insuffisants pour plusieurs milliers de Canadiens-Français.

En fait, quoique le P.A.R. ait vivement contribué à l'extension des services de télévision, la Société Radio-Canada estime qu'il y a actuellement "entre 500,000 et 1,500,000 Canadiens qui reçoivent un service de télévision insuffisant ou même aucun service" (19). De ce nombre, comme nous venons de le constater, 50,000 sont francophones.

A l'inexistence de service pour plusieurs, il faut également ajouter les nombreux problèmes relatifs à la qualité de réception des stations et des réémetteurs ce qui, indéniablement, questionne la validité de la couverture estimée.

Aux Maritimes, les principales critiques portent généralement sur la réception souvent mauvaise des signaux. A moins d'être abonné au câble, écrit-on, la réception de Radio-Canada est plutôt médiocre dans certaines localités (20). Le problème du décalage horaire n'est pas non plus sans déplaire. On rapporte d'ailleurs à cet effet que "les francophones de l'Atlantique ont accès au Téléjournal de fin de soirée une heure plus tard qu'à Montréal. A Terre-Neuve, le décalage atteint 1½ heure" (21).

En Ontario, 11,000 francophones, concentrés dans la partie nord de la province n'ont toujours aucun service de télévision en langue française alors qu'à Ottawa, il est actuellement possible de capter Radio-Canada, TVA, Radio-Québec, TVO et cela sans être câblé. Inutile de souligner ici la disproportion dans la prestation des services. Sur le plan technique, on déplore depuis des années déjà la pauvreté de la réception à Timmins.

Mais c'est sûrement dans l'Ouest canadien que la situation est la plus déplorable. En Saskatchewan, les francophones de cette province ont eu accès à la télévision nationale en 1976 et cela à Régina uniquement. Quoique les services aient été étendus entre 1978 et 1980 aux localités environnantes, on dénotte toujours l'absence de signaux dans certaines régions éloignées de la capitale. Quand nous connaissons les taux d'assimilation de ces provinces, la situation n'en devient que plus critique encore (22).

II. Programmation

La mise en oeuvre du Plan accéléré de rayonnement par la Société nationale a indéniablement contribué à l'extension des services de radiotélédiffusion au pays et par le fait même à la qualité de vie de ses citoyens. A ce titre, Radio-Canada a bien accompli le mandat que le Parlement lui avait confié.

Les communautés francophones hors Québec n'en continuent pas moins cependant à reprocher à la télévision nationale sa trop grande centralisation, prétendant qu'ils ne seront satisfaits que par la mise en opération d'installations terrestres répondant à leurs besoins locaux et régionaux.

Ce grief n'est en fait pas nouveau et en faire abstraction fausserait la situation des francophones du Canada. Au problème du contenant, entendons l'accessibilité à la prestation des services, doit également s'ajouter le problème du contenu.

Dans son Mémoire présenté au CRTC sur le renouvellement des licences du réseau de télévision de Radio-Canada en novembre 1984 (23), la Fédération des Francophones Hors Québec exigeait de la Société "une programmation plus sensible aux réalités géographiques, locales et régionales" (24) de ces gens, prétextant "une programmation trop exclusivement tournée vers un auditoire québécois" (25), "des budgets insuffisants pour la programmation locale et régionale hors Québec" (26) et enfin, "l'absence de mécanismes formels de consultation et de concertation" (27) entre le service national et les communautés francophones du Canada. C'est ce mécontentement qui sous-tendait en 1975 au Nouveau-Brunswick le projet d'acadianisation de la Société (28) et plus récemment, la création d'un autre réseau de télévision en Ontario (29).

En fait, comme le soulignait Francine Lalonde, si la propagation des services de télédiffusion représente une réalisation satisfaisante, "ce que les chiffres n'indiquent pas cependant, c'est le degré de satisfaction face à ces services et ce que les auditoires "aimeraient" écouter à la radio et à la télévision" (30). Ce que les données statistiques n'indiquent pas également, c'est la pertinence (pour le récepteur) des informations et de la programmation véhiculées, enfin, de tout ce qui est difficilement quantifiable. En réalité, lorsque nous faisons abstraction de la "quantité" pour ne parler que de "pertinence contextuelle", très peu de francophones hors Québec sont satisfaits, ceux-ci privilégiant à 56% l'écoute de la télévision de langue anglaise (31). S'il nous paraît impossible, objectivement, de taire une réelle désaffection vis-à-vis les émissions de langue française dans ces provinces (32), nous pouvons toutefois et effectivement questionner la capacité de la télévision de Radio-Canada à retenir l'auditoire francophone hors Québec.

En effet, l'une des raisons le plus souvent invoquée pour expliquer le transfert d'écoute des francophones porte sur la programmation de la Société Radio-Canada ressentie, dans l'ensemble des provinces, comme étant plus québécoise que nationale.

Au bulletin de nouvelles nationales, par exemple, une étude réalisée par le CRTC en 1977 (33) avait démontré le caractère on ne peut plus québécois des informations télévisées, cette province s'accaparant à elle-seule 55.2% du temps d'antenne comparativement à un faible 36.3% de couverture nationale (34). La contrepartie anglophone quant à elle privilégiait au même moment à 48.6% la scène nationale. Parce que le réseau CBC offre plus de contenu national, c'est-à-dire des différentes régions du Canada, il n'est pas étonnant de constater que "77% de l'auditoire francophone hors Québec écoute les nouvelles aux stations de langue anglaise" (35).

Quant aux émissions du réseau, force nous est de constater l'isomorphe de la critique. Des dramatiques québécoises dans des cadres référentiels québécois, des jeux-questionnaires au Québec pour des concurrents québécois et quelque fois même, des artistes québécois sur des scènes hors Québec!

En fait, les stations régionales de la Société, établies dans les villes de Moncton, d'Ottawa, de Toronto, de Winnipeg, de Régina, d'Edmonton et de Vancouver produisent très peu, ne présentant dans l'ensemble que 10 heures/semaine (36) en jeux et variétés à leur public. Respectivement donc, les heures en ondes sont plus que minimes.

TABLEAU VII

Heures en ondes de productions régionales
par semaine (sans les nouvelles et les affaires publiques)

CBAFT	Moncton	1,0
CBOFT	Ottawa	0,5
CBLFT	Toronto	0,6
CBWFT	Winnipeg	1,5
CBKFT	Régina	2,0
CBXFT	Edmonton	2,4
CBUFT	Vancouver	2,0

Source: Comité fédéral-provincial sur l'avenir de la télévision francophone, 1985.

De plus, les quatre stations de l'Ouest se partagent la production de trois émissions (37), ce qui diminue considérablement les proportions ci-haut citées.

La contribution des régions au réseau est également très minime. Ainsi, pour l'année 1984, les stations régionales n'ont réalisées que trois émissions soient, "Le jour du Seigneur" (15 heures), "Ateliers" (1,5 heure) et "Reflets d'un pays" (16 heures), le tout totalisant 32.5 heures de production hors Québec (38). Le tableau à la page suivante indique par stations le nombre d'heures réalisées.

TABLEAU VIII

Émissions réalisées par les stations régionales pour le réseau de Radio-Canada en 1984

	Le jour du Seigneur	Ateliers	Reflets d'un pays
Moncton	3	1 x ½ h	4
Ottawa	8	2 x ½ h	2
Toronto	1	–	1
Winnipeg	–	–	4
Régina	–	–	–
Edmonton	1	–	2
Vancouver	1	–	3

Source: Comité fédéral-provincial sur l'avenir de la télévision francophone, 1985.

Ce sont, en réalité, les émissions de nouvelles locales qui constituent les activités les plus importantes des stations régionales, Radio-Canada reconnaissant d'ailleurs qu'elles attirent "un auditoire deux fois plus élevé que celui du réseau, quand elles sont d'un intérêt public (39).

TABLEAU IX

Nouvelles et affaires publiques en heures par semaine (1984)

Moncton	4,3
Ottawa	5,8
Toronto	5,0
Winnipeg	3,0
Régina	4,0
Edmonton	3,6
Vancouver	2,5

Source: Comité fédéral-provincial sur l'avenir de la télévision francophone, 1985.

En faisant état de la programmation, force nous est de constater la piètre présence des francophones hors Québec sur les ondes de la Société Radio-Canada, et qui plus est, une augmentation ou une diminution, selon les crédits accordées par la télévision nationale. Aussi ne faut-il plus s'étonner de s'entendre dire que "les francophones hors Québec en ont assez du colonialisme culturel de la rue Dorchester à Montréal" (40).

D) Essai de conclusion

Suite à l'évaluation des divers services de télédiffusion d'expression française au Canada et de la pertinence, hors Québec, de la programmation de la télévision nationale, deux conclusions, qui formuleront nos problématiques, nous viennent à l'esprit.

D'abord, l'extension des services de la Société Radio-Canada aux collectivités "canadiennes" mal ou non desservies dépendra en grande partie du nombre de citoyens à desservir. Or, sur l'échelle globale nous ne parlons que de un pour cent de la population, les minorités francophones hors Québec ne constituant généralement que de 1 à 4% des populations provinciales, à l'exception du Nouveau-Brunswick où les francophones représentent 31.42% de la population (41). Vivant, tout comme d'autres Canadiens, dans des régions rurales ou semi-urbaines non-desservies par les câblodistributeurs, il apparaît que seule une technologie d'avant-garde permettrait à ces dizaines de milliers de Canadiens-Français l'accès à la télévision de Radio-Canada.

En réalité, le Nouveau-Brunswick, de par la concentration de sa population, est la seule province qui puisse constituer un marché potentiel à une viable extension. Le réseau TVA et Radio-Québec ont d'ailleurs très bien compris la chose en étendant très tôt leurs installations de distribution par ondes hertziennes dans cette province. Radio-Canada devrait donc procéder le plus rapidement possible au rapatriement de cette écoute francophone en améliorant d'abord la qualité de son signal tout en mettant fin au problème du décalage horaire. Quant à la prestation des autres services dans cette province de l'Atlantique, le marché francophone, de par sa densité et sa répartition concentrée, devrait normallement en assurer l'offre.

La situation devient néanmoins radicalement différente dès que nous outre passons les frontières du Québec ou des provinces maritimes, la télévision nationale étant le seul service "pleinement" accessible aux francophones du reste du Canda (42).

Au cours de cette première évaluation s'ajoute un autre problème relatif, cette fois, à la programmation de la télévison de Radio-Canada. Une conclusion nette en émanait:

> "l'équation 'contenu canadien en langue française' n'existe pas" (43).

Cette accumulation de problèmes tant techniques que symboliques, n'est pas sans faire boule de neige. Nous ne retiendrons ici qu'une seule conséquence, articulée par une citation pour le moins éloquente:

> "Le problème de Radio-Canada en dehors du Québec, c'est qu'il ne colle pas à la réalité que vivent les francophones dans ces régions. Dieu sait combien de temps passe le Canadien moyen devant son téléviseur! Le francophone mal servi par le seul poste dans sa propre langue n'aura pas d'autre choix que de changer de poste... et s'assimiler. (44)

Il est en effet fort probable que les anomalies citées plutôt collaborent au transfert d'écoute des francophones hors Québec. La qualité du signal, la programmation, etc., étant des variables pouvant influencer les habitudes d'écoute.

Quoiqu'il puisse exister un réel fléchissement vis-à-vis la télévision de langue française et cela même au Québec (45), il nous faut également souligner l'attrait nouveau de cette langue dans plusieurs provinces canadiennes (46). Dans cette perspective, et compte tenu des besoins exprimés par les francophones hors Québec et de l'ontogénèse canadienne, il nous paraît possible de relancer la francophonie par une utilisation substantielle du médium télévisuel.

3. PROPOSITIONS GENERALES

Sous-tendues par les problèmes, voire les anomalies précédemment exposées, deux postulats théoriques devront orienter l'intervention étatique.

D'abord, si l'on accepte que "l'interaction sociale met nécessairement en jeu un tiers symbolisant" (1) ou mieux encore "une position de référence possible" (2), c'est-à-dire une culture, constituée par un système de normes et de règles connues de chacun et que les phénomènes de communication médiatisées et plus particulièrement la télévision, assument aujourd'hui en grande partie dans les sociétés modernes la gestion de ce tiers, force nous sera de constater l'insuffisance des services télévisés d'expression française à l'extérieur de la province de Québec et l'adhésion des francophones du Canada aux médias de langue anglaise ce qui, indéniablement, constitue un facteur important d'assimilation de ces communautés. Dans cette perspective, l'augmentation et l'extension des services de langue française sont des mesures devant "obligatoirement" figurer à l'ordre des priorités de l'intervenant.

Conscients de ce problème, les gouvernements fédéral et québécois annonçaient en décembre dernier la création d'un groupe de travail chargé d'étudier l'avenir de la télévision francophone au pays et, simultanément, "l'opportunité de la création d'une deuxième chaîne de télévision privée" (3) au Québec. Quelques mois plutôt, CEGIR (4), une firme d'experts-conseils, avait d'ailleurs annoncée la faisabilité du projet d'une seconde télé d'expression française à Montréal,

> "foyer d'excellence de la vie culturelle de la langue française en Amérique du Nord et plague tournante entre l'Europe et l'Amérique" (5).

En fait, quelles que soient les recommandations du comité fédéral-provincial ou de la firme québécoise sur l'augmentation des services, seul un éventuel rayonnement hors Québec, en ce qui nous concerne, en garantirait l'équité. L'extension des services actuels, entendons TVA, Radio-Québec et TVOntario nous semblent donc beaucoup plus souhaitable qu'une simple augmentation territorialement limitée.

De plus, toute extension des services déjà existants ne serait réalisable que par la retransmission des signaux donc, par satellite, aucune autre technologie de communication ne permettant présentement la radiotélédiffusion à si grande échelle. Or, ce mode est déjà fort dispendieux et tout engagement financier de l'État (?) dans la création (et l'extension) d'une seconde station de télévision au Québec pourrait involontairement déplacer l'ordre des priorités. En d'autres termes, l'augmentation des services, quoique désirable, doit à notre avis céder le pas au projet d'extension.

> recommandation no. 1: L'État canadien devrait privilégier le concept stratégique d'extension. Aussi, toute éventuelle augmentation des services devrait-elle céder le pas au projet d'extension afin de rétablir l'équilibre dans la prestation des services en langue française entre les diverses provinces canadiennes.

Aussi, dans cet ordre d'idées, le problème qui se pose à l'intervenant devient fondamentalement différent, l'extension par satellite posant à priori des difficultées relatives au coût de location des transpondeurs, aux frais élevés de la prestation des services et enfin aux dépenses encourrues par les ayants-droits.

Quoi qu'il en soit, cette première intervention de l'État ne saurait en elle-même suffire au comblement des besoins exprimés par les communautés francophones hors Québec. Comme Robert Fowler l'écrivait en 1965 "ce qui est le plus important dans la radiodiffusion c'est le contenu des émissions; tout le reste est secondaire " (6) et comme nous avons pu le constater, l'insuffisance ou l'absence de production locale et régionale sur les ondes de la télévision nationale et par le fait même l'incapacité de relation dialectique entre le récepteur et ce qui lui est présenté sur l'écran, s'est révélée un problème ennuyeux pour l'ensemble des téléspectateurs francophones hors Québec et "désastreux" pour les côtes d'écoute de la Société Radio-Canada. Aussi, si l'extension des services, souvent québécois, permettrait l'établissement d'un certain équilibre dans la prestation des services et le rayonnement de la francophonie au pays, il nous apparaît néanmoins aucunement évident que cette offre de nouveaux services recontrerait nécessairement une demande permettant un effectif transfert d'écoute (7). Il est donc important de mentionner, à l'exemple du Comité Thérrien, "que tout projet de nouveaux services par satellites doit comporter l'assurance que les émissions locales et régionales seront non seulement maintenues mais accrues" (8). Non pas substitution, mais bien cumulation de services.

Aussi l'intervenant devra-t-il, dans une perspective de récupération de l'écoute et de satisfaction des besoins, stimuler la demande de services en favorisant une plus grande participation des francophones hors Québec en ondes, celle-ci devant "stratégiquement" outrepasser le stade de l'abstraction. TVOntario, service régional de télévision, a d'ailleurs très bien compris la chose en procédant à la création d'une administration francophone à sa direction ainsi qu'à l'élaboration d'une programmation plus régionale pour ainsi accuser au printemps 1984 une augmentation de sa cote d'écoute évaluée de 2 à 4% auprès de son public franco-ontarien (9).

L'extension des services ainsi qu'un degré plus substantielle de participation au système de télédiffusion, qu'il soit national ou régional, doivent donc être compris comme étant les pierres angulaires sur lesquelles l'État canadien devra porter son action afin de procéder à la satisfaction des besoins exprimés par les collectivités francophones canadiennes.

4. LES STRATÉGIES PROBABLES

A. La distribution par satellites

Les satellites canadiens, Anik C-3 et D-1, permettent à l'heure actuelle la transmission de quatre signaux de télévision d'expression française : Radio-Québec, TVOntario, TCTV de CANCOM et enfin Radio-Canada (1).

Ces quatres services nationaux se distinguent en deux entités en raison de l'unité de fréquence utilisée par chacun des satellites. Anik C-3, qui assure la diffusion des télés éducatives de TVO et de Radio-Québec (2) sur la bande de fréquence 14/12 GHz (3) dessert respectivement 100% des Ontariens et des Québécois, chacune de ces provinces accusant un débordement dû à la capacité du satellite à distribuer à l'Est du pays. D'autre part, Anik D-1, qui distribue les services de la télévision nationale et de CANCOM sur les bandes de fréquences 6/4 GHz, assure la disponibilité de ses signaux à l'ensemble du pays soit à cent-pour-cent des Canadiens et cela où qu'ils soient (4).

Aussi, parce que constitué indépendamment, une entreprise de télédistribution ou encore le simple citoyen doivent nécessairement recourir à deux antennes paraboliques distinctes afin de capter la gamme optimale proposée par Anik C-3 et D-1. Quoique ses antennes soient présentement fort dispendieuses, il y a tout lieu de croire, à l'exemple du CRTC, que "le fardeau financier en sera moins lourd au fur et à mesure que ces antennes deviendront

moins coûteuses" (5). Néanmoins, ce fléchissement des prix ne pourrait bien se réaliser qu'à long terme. Dans ces conditions, il faudrait donc prévoir de regrouper l'ensemble des services de radiodiffusion d'expression française sur une seule et même bande de fréquence afin d'offrir aux francophones du pays le plus grand nombre de signaux possibles et par le fait même, contrebalancer la quantité plus que substantielle des signaux de télévision de langue anglaise.

A cette première contrainte, se posent également deux autres problèmes, ceux-ci relevant toutefois, au contraire du premier, non pas de la technologie utilisée mais bien des lois et règlements régissant le domaine de la radiodiffusion par satellite au Canada.

En effet, comme nous le mentionnions plus tôt, les services régionaux de TVOntario et de Radio-Québec peuvent être captés dans un air de rayonnement beaucoup plus étendu que celui pour lesquels il ont été prévus. Par exemple, alors que Radio-Québec ne paie les frais de droit d'auteur que pour la seule province de Québec, le signal n'en demeure pas moins techniquement disponible à l'ensemble des provinces de l'Est et cela, jusqu'au Manitoba. En fait, seul le non-paiement des ayants-doits pour ces territoires en empêchent la distribution.

> "Nous incitons par conséquent toutes les parties en cause à prendre tous les arrangements possibles pour permettre la réception et la distribution légales des services régionaux et provinciaux au delà des zones de desserte autorisées à l'heure actuelle" (6).

De plus, l'accessibilité aux services est trop souvent contingentée par l'entreprise de télédistribution et cela à l'intérieur même des zones premières

de rayonnement, la transmission par satellite échappant à l'ordre des priorités de distribution émis par le CRTC dans son règlement sur la télévision par câble.

> recommandation no. 2 : Les services transmis par satellites devraient être incorporés à l'actuel règlement sur la télévision par câble et à son ordre de priorité.

Ces éventuelles interventions, si importantes soient-elles (7), ne bénéficieraient cependant qu'aux seules provinces de l'Est canadien (8), la contrepartie du pays ne pouvant "techniquement", sans en priver l'autre, bénéficier des signaux d'Anik C-3 que par la modification des faisceaux.

En réalité, c'est bien à l'Ouest du pays que la prestation des services en langue française pose le plus de difficultés. D'ailleurs, la récente disparition de "Super Écran", télé payante, démontre bien le dramatique de la situation. Néanmoins, plusieurs espoirs nous ont été offerts depuis la publication du Rapport Thérrien en 1980 (9).

En effet, désirant combler la marge différentielle entre les centres urbains et ruraux par une extension appropriée des services de télévision, le "Comité sur l'extension du service aux petites localités éloignée et à celle du Nord", présidé par M. Réal Thérrien du CRTC, en était rapidement venu à la conclusion que le recours à la technologie des satellites était certes le moyen le plus efficace pour atteindre les communautés ou les quelques citoyens mal ou non encore desservis. De plus, l'utilisation des satellites canadiens comme nouveau mode de transmission des services de radiodiffusion "signifierait que de

nouvelles émissions seraient disponibles, non seulement dans les régions éloignées, mais dans le pays tout entier" (10). Ce dernier point cependant préoccupait beaucoup moins le Comité compte tenu d'une prestation plus que satisfaisante dans l'ensemble des grands centres urbains, alors que l'offre de services aux communautés du marché principal, recevant deux signaux de télévision ou moins, devait se révéler le véritable problème posé au Comité Thérrien.

A la distribution des services par satellites devaient néanmoins se révéler deux problèmes intrinsèques. D'abord, les tarifs de location exigés par Télésat Canada qui, comme le soulignait le rapport du Comité "constituent un obstacle à l'extension des services de radiodiffusion" (11), ensuite, l'équation selon laquelle:

> "l'établissement d'un service de radiodiffusion par satellite suppose l'installation et l'exploitation d'un terminal récepteur télévisuel et d'installations locales de télévision par câble ou de transmission en direct, dont le coût doit être assumé par la collectivité desservie" (12).

Examinant les sources possibles de financement, l'équipe de travail en était arrivé à la conclusion "que le paiement direct par le consommateur" (13) était "une source de financement raisonnable" (14).

Sur les 41 recommandations émises, la première, demeure la plus importante:

> "le CRTC devrait immédiatement solliciter des demandes de licences pour la distribution par satellites, dans les régions éloignées et mal desservies, d'un ensemble de services canadiens de télévision qui plairaient aux auditoires du pays" (15).

C'est ainsi que, quelques mois plus tard, soit en avril 1981, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes accordait à la compagnie CANCOM une licence de distribution de quatre signaux de télévision dont l'un, TCTV, était d'expression française. De plus, l'utilisation du satellite Anik D-1 pour la transmission des signaux du nouveau distributeur rendait le service TCTV accessible à tous les Canadiens. Néanmoins, attribuée qu'aux collectivités des marchés principaux en vertu de l'Avis 81-252 du CRTC, cette offre de services pan-canadiens demeurait à l'intérieur des grands centres et des villes, bénéficiant de deux signaux ou plus, inexistante. Aussi la petitesse des marchés principaux rendait-elle la prestation des services de la CANCOM fort dispendieuse, les tarifs mensuels exigés par les entreprises de télédistribution pour ces services étant "de deux à trois fois plus élevés que ceux que paient les citadins" (16).

Or, en ce qui nous concerne, ce rapport d'offre et de demande dédouble, les francophones des régions de l'Ouest habitant les marchés principaux étant trop peu nombreux pour assurer l'offre constante et à prix raisonnable du service TCTV de CANCOM. Sans faire de prospective, la seule alternative de langue française accessible aux francophones de l'Ouest pourrait bien être retirée, la demande ne pouvant assurer l'offre. Le problème qui se pose dès lors à l'intervenant est donc d'assurer le service de CANCOM afin d'offrir aux francophones des provinces de l'Ouest l'accès et l'existence d'un second choix de service en langue française.

recommandation no. 3 : Le Gouvernement du Canada, par les moyens dont il dispose, devrait porter au signal TCTV de CANCOM une attention toute particulière afin de garantir l'existence de ce second service d'expression française.

De fait, la fragilité du service n'a d'ailleurs pas échappée au Comité qui reconnaissait, dans un second rapport déposé auprès des autorités en janvier 1985 (17), le problème d'une effective prestation des services en langue française à l'Ouest tout en soulignant, depuis la disparition de Super Écran, le rôle dorénavant essentiel de TCTV dans cette partie du Canada. Aussi, afin de garantir l'existence de ce second service d'expression française, le Comité, présidé cette fois par M. Paul Klingle, recommandait au CRTC "d'encourager la distribution de TCTV dans les grands marchés, à titre de deuxième service de langue française" (18). Ce procédé de déréglementation permettrait en effet, de par l'adhésion d'abonnés supplémentaires vivant dans les centres urbains, une diminution des coûts de revient pour les résidents des régions rurales et simultanément l'assurance de l'offre de service.

L'accessibilité de TCTV à tous les Canadiens par l'entremise du satellite Anik D-1 ainsi qu'une programmation des meilleures émissions de Télé-Métropole et de Radio-Québec palieraient adéquatement, à notre avis, à l'un des besoins exprimés par l'ensemble des francophones hors Québec.

recommandation no. 4 : Dans un cadre prioritaire l'État canadien devrait favoriser, en tout premier lieu, l'extension du service TCTV de CANCOM.

B. La régionalisation de la production télévisuelle

Comme nous venons de le constater, le satellite Anik D-1, et plus particulièrement le service TCTV de CANCOM, est en mesure de réduire considérablement l'isolement dont souffre l'ensemble des communautés canadiennes d'origine française en offrant un second choix. Néanmoins, cette extension de service en langue française n'assurerait aucunement le comblement des besoins de participation exprimés par les membres de la Fédération des Francophones Hors Québec. Si, "idéalement, écrivait le CRTC, il devrait y avoir équilibre entre les services de télévision étrangers, nationaux, régionaux et locaux" (1), la réalité quant à elle demeure tout autre, les uns ayant depuis fort longtemps déjà outre passé les autres.

Quoique nous puissions considérer l'universalité de la culture, entendons sa transcendance, l'expression régionale ou locale n'en demeure pas moins "politiquement" fort importante pour le Canada. De plus, comme l'écrivaient Graves et Kinsley, "historiquement, les Canadiens ont refusé de suivre l'exemple américain (melting pot) et respecté l'héritage culturel des deux peuples fondateurs" (2). D'ailleurs, les articles 3e) et g) (iii) de la Loi sur la radiodiffusion de 1968 expriment fort bien cette conceptualisation en stipulant,

> "que tous les Canadiens ont droit à un service de radiodiffusion dans les langues anglaise et française, au fur et à mesure que des fonds publics deviennent disponibles" (3),

et que le service national de radiodiffusion devrait

> "être de langue anglaise et de langue française, répondre aux besoins particuliers des diverses régions et contribuer activement à la fourniture et à l'échange d'information et de divertissements d'ordre culturel et régional" (4).

Néanmoins, comme nous avons pu le constater, pour l'ensemble des collectivités francophones hors Québec, l'application de ce dernier objectif n'est demeurée qu'une formalité, d'où l'articulation d'une des plus vives critiques à l'endroit de la Société Radio-Canada.

Si nous ne pouvons effectivement nier la trop grande centralisation des prises de décisions, de la production, du personnel (5) et, par conséquent, "la diffusion d'une image régionale inexacte" (6), nous ne saurions non plus passer sous silence les contraintes imposées ainsi que l'environnement "politique" dans lequel baigne la Société depuis sa création en 1952.

Étant en effet, de par sa structure soumise à la concurrence de l'ensemble des radiodiffuseurs tant américains que canadiens (anglais et français), la télévision nationale se doit "à priori" de desservir les grands marchés francophones, donc québécois, ce qui limite considérablement la production d'émissions régionales conçues préalablement pour les auditoires minoritaires. De plus, parce que la programmation du réseau est destinée aux stations de la Société alors que les émissions

> "produites localement sont radiodiffusées par une seule ou tout au plus quelques stations, il en coûte beaucoups plus cher à Radio-Canada, par heure, pour radiodiffuser les émissions locales que ses propres émission réseau" (7).

Toutefois, consciente de ses lacunes, la Société d'État avait conclu en 1984 de "remettre en question la structure traditionnelle de la programmation régionale" (8). Ce faisant, la Société devait procéder à une foule de réajustements dont la mise sur pied de divisions distinctes. Cependant, les récentes coupures gouvernementales remettent aujourd'hui en question les initiatives de la télévision nationale et par le fait même la minime participation des francophones hors Québec au réseau d'État.

En fait, seulement Radio-Québec et TVOntario offrent à l'heure actuelle une programmation régionale satisfaisante à leurs auditoires respectifs.

Une alternative probable s'offre pourtant aux francophones hors Québec : la télévision communautaire. Relativement peu coûteuse, s'adaptant de plus fort bien à l'hétérogénité des collectivités, la télévision communautaire pourrait contribuer adéquatement à briser l'isolement et offrir aux francophones de l'Est et de l'Ouest des miroirs fort acceptables et assurer ainsi une meilleure programmation régionale et locale. De plus, avec l'aide des satellites canadiens, il serait très intéressant "d'assurer la diffusion d'émissions

francophones à compter de minuit, afin que celles-ci puissent être captées à divers points de chute. Ceux-ci pourraient par la suite rediffuser ces émissions à la population régionale" (9) et ainsi assurer le comblement du second besoin exprimé.

RÉFÉRENCES

INTRODUCTION

(1) F.F.H.Q., "Notes pour une présentation de Mlle Jeannine Séguin devant le Comité de la Chambre des communes sur les communications et la culture", Ottawa, F.F.H.Q., mars 1983, p. 6.

(2) Ibid.

(3) Pour une vision d'ensemble, consulter Suzanne Lafleur Sarrazin, "Les francophones hors Québec et les médias électroniques", Ottawa, F.F.H.Q., 1 août 1984.

(4) F.F.H.Q., "Mémoire de la Fédération des Francophones Hors Québec présenté au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes sur le renouvellement des licences du réseau de télévision de Radio-Canada", novembre 1984, p. 22.

(5) Ibid.

N. d. A. - Il est à noter toutefois que cette représentation ne pourra avoir lieu qu'en 1987, le CRTC ayant renouvelé, sans audience publique (Décision CRTC 85-140), les licences de la Société d'État - N. d. A., mai 1985.

1. LA RÉCEPTION DES SIGNAUX

(1) De 12 à 35 canaux sont offerts.

(2) Ministère des Communications, Les fournisseurs de l'industrie canadienne de la télédistribution, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1983, p. 6.

(3) Ibid., p. 6.

(4) CRTC, Rapport annuel 1983-1984, Ottawa, Gouvernement du Canada, p. 69.

(5) Société Radio-Canada, La radiodiffusion directe par satellite au Canada : commentaires de la Société Radio-Canada, février 1984, annexe i, p. 8.

2. LES SERVICES D'EXPRESSION FRANÇAISE AU CANADA

A. Les radiodiffuseurs privés et régionaux

(6) Télé-Métropole Inc., Rapport annuel 1983, p. 1.

(7) Les localités ontariennes d'Ottawa, de Cornwall, de Hawkesbury et de Rockland, totalisant 84,550 francophones, sont desservies par CFTM Montréal et CHOT Hull-Ottawa.

(8) Radio-Québec, Rapport annuel 1982-1983, p. 18. De plus, depuis le mois de janvier 1985, Radio-Québec est accessible à 100% des Québécois de par l'entremise du satellite Anik C-3.

(9) TVO rejoignait en 1983 près de 94% de la population ontarienne. En janvier de la même année, TVO était accessible à l'ensembe des câblodistributeurs de la province via le satellite Anik C-3.

(10) TVOntario, "Extension des services de télévision éducative de langue française en Ontario", septembre, 1984, p. 7.

(11) Ministère des Communications, "Communiqué", Ottawa, Gouvernement du Canada, 18 décembre 1984. Notons toutefois que de ce total de 70 heures, 35 heures seraient consacrées à des reprises d'émissions originales.

B. La distribution par satellite : le service de la CANCOM

(12) TCTV est un agencement de programmation de langue française constitué de Télé-Métropole, de Radio-Québec et de Télé-Acadie.

(13) En 1979, on évaluait que les grands centres urbains recevaient près de 12 canaux alors que les régions rurales du Canada n'en recevaient que 3.85. A ce sujet consulter, DGB Consultants Inc., Rural Canada Models of Multichannel Rebroadcasting Stations, septembre 1979, p. 25.

(14) Ce chiffre fût fixé par CANCOM lors de sa demande de licence. A ce sujet consulter, "Demande de la Communications Co. of Canada, faisant affaire sous le nom de "CANCOM" pour l'obtention d'une licence afin de fournir des signaux de radio et télédiffusion par satellite", 1980, p. 5.

(15) De fait, une foule de services en français sont ainsi offerts par satellite aux francophones du pays moyennant un déboursement. TCTV de CANCOM est disponible dans toutes les régions du Canada ainsi que la télévision de la Société Radio-Canada. A l'est du pays nous comptons les services de Radio-Québec et de TVOntario sur le satellite Anik C-3. Ces derniers néanmoins, demeurent exclusifs. Nous y reviendrons d'ailleurs plus loin.

(16) Société Radio-Canada, La stratégie de Radio-Canada, 1983, p. 18.

C. La Société Radio-Canada

I) Rayonnement

(17) CRTC, Rapport spécial sur la radiodiffusion au Canada 1968-1978, Ottawa, Gouvernement du Canada, Vol. 1, 1979, p. 13.

(18) Société Radio-Canada, "Le plan accéléré de rayonnement", 1974, p. 2.

(19) Société Radio-Canada, La radiodiffusion directe par satellite au Canada: commentaires de la Société Radio-Canada, février 1984, p. 5.

(20) F.F.H.Q., "Pourquoi Télé-2", Ottawa, F.F.H.Q., décembre 1980, p. 9.

(21) F.F.H.Q., "Mémoire 1984", Ottawa, F.F.H.Q., novembre 1984, p. 13.

(22) La Colombie-Britannique a, avec 71,8%, le taux d'assimilation le plus élevé au Canada. A ce sujet, consulter, Commissaire aux langues officielles, Rapport annuel 1984, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1985, p. 189.

II) Programmation

(23) F.F.H.Q., "Mémoire 1984", Ottawa, F.F.H.Q., novembre 1984, (voir, N. d. A.).

(24) Ibid., p. 11.

(25) Ibid., p. 12.

(26) Ibid.

(27) Ibid.

(28) A ce sujet consulter Suzanne Lafleur Sarrazin, "Les francophones hors Québec et les médias électroniques", Ottawa, F.F.H.Q., août 1984, p. 6.

(29) Ibid., p. 8.

(30) Francine Lalonde, L'Acadie... sur la même longueur d'onde, S.A.N.B., août 1980, p. 89.

(31) Suzanne Lafleur Sarrazin, loc. cit., p. 24.

(32) A ce sujet consulter, CROP., "Étude des communautés francophones hors Québec : des communautés anglophones hors Québec", 1982.

(33) CRTC, Rapport du Comité d'enquête sur le service national de radiodiffusion établi le 14 mars 1977 par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Ottawa, Gouvernement du Canada, juillet 1977.

(34) Ibid., p. 48.

(35) Suzanne Lafleur Sarrazin, loc. cit., p. 31.

(36) Comité fédéral-provincial sur l'avenir de la télévision francophone, 1985.

(37) Il s'agit de "Phare-Ouest", "Pile ou Face" et "A guichet fermé".

(38) Comité fédéral-provincial sur l'avenir de la télévision francophone, 1985.

(39) Société Radio-Canada, Une décennie 1970-1980, 1981, p. 22.

(40) F.F.H.Q., "Mémoire 1984", Ottawa, F.F.H.Q., novembre 1984, p. 17.

D. Essai de conclusion

(41) Statistique Canada, Recensement du Canada de 1981, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1983.

(42) Nous disons "pleinement", pour ainsi exclure TVO et TCTV, accessibles respectivement en Ontario et dans les "marchés principaux".

(43) Suzanne Lafleur Sarrazin, loc. cit., p. 37.

(44) F.F.H.Q., Les héritiers de Lord Durham, Ottawa, F.F.H.Q., Vol. 1, 1977, p. 87.

(45) A ce sujet consulter, André H. Caron, Les canadiens français et l'écoute de la télévision anglophone, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1983.

(46) A ce sujet consulter, l'organisme "Canadian Parents for French".

3. PROPOSITIONS GÉNÉRALES

(1) Louis Quéré, Des minoirs équivoques, Paris, Editions Aubier Montaigne, 1982, p. 33.

(2) Ibid.

(3) Ministère des Communications, "Communiqué", Ottawa, Gouvernement du Canada, 25 décembre 1984.

(4) CEGIR, Étude d'opportunité relative à l'introduction d'un deuxième réseau privé de télévision de langue française desservant le Canada et autres marchés périphériques, février 1984.

(5) Ministère des Communications, "Communiqué", Ottawa, Gouvernement du Canada, 4 avril 1984.

(6) Robert Fowler cité par le Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1982, p. 279.

(7) Le cas québécois est d'ailleurs des plus révélateurs à cet égard. Desservis par T.M., Radio-Québec et Radio-Canada à près de 100%, des études récentes ont démontré que de plus en plus de Québécois, malgré l'offre, privilégiaient l'anglais à la télévision. A ce sujet consulter, André H. Caron, Les canadiens français et l'écoute de la télévision anglophone, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1983.

(8) CRTC, Les années 1980 : décennie de la pluralité, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1980, p. 2.

(9) Comité fédéral-provincial sur l'avenir de la télévision francophone, 1985.

4. LES STRATÉGIES PROBABLES

A) La distribution par satellites

(1) Nous avons exclus ici les services en provenance de France ceux-ci étant, somme toute, comparables à la prestation de services américains, c'est-à-dire, étrangers.

(2) Le satellite Anik C-3 distribue également à l'est du pays les services de First Choice (péage), d'ASN (éducatif), de Premier Choix (péage) et de LaSette (péage) tout en assurant dans la partie ouest du pays les services de Superchannel (péage), Knowledge Network (éducatif), World View (spécialisé) et Access Alberta (éducatif).

(3) Gigahertz est une unité de fréquence équivalant à un milliard de hertz.

(4) Anik D-1 distribue également les signaux anglais de la Société Radio-Canada, les délibérations de la Chambre des communes, Much Music et The Sport Network.

(5) CRTC, Le choix, à quel prix?, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1985, p. 26.

(6) CRTC, Ibid., p. 33.

(7) Et par le fait même difficiles, puisqu'elles engageraient dorénavant la concurrence entre Radio-Québec et TVOntario et la négociation entre les deux paliers de gouvernments, la télévision dite "éducative" étant à priori de juridiction provinciale.

(8) et le Manitoba.

(9) CRTC, Les années 1980 : décennie de la pluralité, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1980.

(10) CRTC, "Avis public", Ottawa, Gouvernement du Canada, 8 janvier 1980, p. 1.

(11) CRTC, Les années 1980 : décennie de la pluralité, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1980, p. 12.

(12) Ibid., p. 42.

(13) Ibid., p. 2.

(14) Ibid., p. 2.

(15) Ibid., p. 3.

(16) CRTC, Le choix, à quel prix?, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1985, p. 9.

(17) Ibid.

(18) Ibid., p. 29.

B) La régionalisation de la production télévisuelle

(1) CRTC, Guide de la télévision communautaire à l'intention des collectivités isolées et de celles du Nord, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1983, p. 3.

(2) Ministère des Communications, La Culture au Canada : dimensions et perspectives, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1982, p. 10.

(3) "Loi sur la radiodiffusion", article 3e).

(4) Ibid., article 3g) (iii).

(5) Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1982, p. 262 : "Nous avons relevé qu'en 1981-1982, la radio et la télévision de la Société, tous services compris, ont consacré moins de 9% de leurs dépenses globales aux honoraires versés aux musiciens, écrivains, comédiens et autres interprètes... moins de 2% des dépenses ont été engagées hors de l'Ontario et du Québec".

(6) Robert E. Babe, Structure, réglementation et performance de la télédiffusion canadienne, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1979, p. 118.

(7) Ibid.

(8) Société Radio-Canada, Demande de renouvellement des permis d'exploitation des réseaux de télévision de la Société Radio-Canada, Vol. 1, juin 1984, p. 62.

(9) Comité fédéral-provincial sur l'avenir de la télévision francophone, "Consultation des représentants de groupes francophones hors Québec", février 1985, p. 13.

BIBLIOGRAPHIE

Robert E. Babe, Structure, réglementation et performance de la télédiffusion canadienne, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1979.

CANCOM, "Demande d'Orbitel Communications Co. of Canada, faisant affaire sous le nom de "CANCOM" pour l'obtention d'une licence afin de fournir des signaux de radio et télédiffusion par satellite", 1980.

CEGIR, "Etude d'opportunité relative à l'introduction d'un deuxième réseau privé de télévision de langue française desservant le Canada et autres marchés périphériques, février 1984.

Comité fédéral-provincial sur l'avenir de la télévision francophones, "Consultation des représentants de groupes francophones hors Québec", Ottawa, février 1985.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Rapport annuel 1983-1984, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1984.

Special Report on Broadcasting in Canada 1968-1978, Ottawa, Gouvernement du Canada, Vol. 7, 1979.

Rapport du Comité d'enquête sur le service national de radiodiffusion établi le 14 mars 1977 par le CRTC, Ottawa, Gouvernement du Canada, juillet 1977.

Les années 1980 : décennie de la pluralité, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1980.

Le choix, à quel prix?, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1985.

"Avis public", Ottawa, 8 janvier 1980.

Guide de la télévision communautaire à l'intention des collectivités isolées et de celles du Nord, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1983.

CROP, "Etude des communautés francophones hors Québec; des communautés anglophones au Québec, des francophones au Québec et des anglophones hors Québec, 1982.

DGB, Consultants Inc., Rural Canada Models of Multichannel Rebroadcasting Stations, septembre 1979.

Fédération des Francophones Hors Québec, "Notes pour une présentation de Mlle Jeannine Séguin devant le Comité de la Chambre des communes sur les communications et la culture", Ottawa, F.F.H.Q., mars 1983.

"Les francophones hors Québec et les médias électroniques", Ottawa, août 1984.

"Mémoire de la Fédération des Francophones Hors Québec présenté au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes sur le renouvellement des licences du réseau de télévision de Radio-Canada", novembre 1984.

"Pourquoi Télé-2", Ottawa, F.F.H.Q., décembre 1980.

Les héritiers de Lord Durham, Ottawa, F.F.H.Q., Vol. 1 et 2, 1977.

Gouvernement du Canada, Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1982.

Lalonde, Francine, L'Acadie... sur la même longueur d'onde, S.A.N.B., août 1980.

Ministère des Communications, Les fournisseurs de l'industrie canadienne de la télédistribution; Ottawa, Gouvernement du Canada, 1983.

Les canadiens français et l'écoute de la télévision anglophone, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1983.

La culture au Canada ; dimensions et perceptions, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1982.

Quéré, Louis, Des miroirs équivoques, Paris, Editions Aubier Montaigne, 1982.

Radio-Québec, Rapport annuel 1982-1983.

Société Radio-Canada, La radiodiffusion directe par satellite au Canada : commentaires de la Société Radio-Canada, février 1984.

La stratégie de Radio-Canada, 1983.

Une décennie 1970-1980, 1981.

"Le plan accéléré de rayonnement", 1974.

Demande de renouvellement des permis d'exploitation des réseaux de télévision de la Société Radio-Canada, Vol. 1, 2, 3 et 4, 1984.

Statistique Canada, Recensement du Canada en 1981, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1983.

Télé-Métropole Inc., Rapport annuel 1983

TVOntario, "Extension des services de télévision éducative de langue française en Ontario", septembre 1984.